



GRILLE DES COTISATIONS 2021-2022

CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	TARIF
NOUVEAU MEMBRE	- Jeunes à partir de U7 - Adultes	50€ 100€
U5 (DECOUVERTE) – U6 (POUSSINS)	2016/2017	275€
U7-U8	2014/2015	400€
U9-U10-U11-U12	2010/2011/2012/2013	450€
U14	2008/2009	475€
U16	2006/2007	475€
U19	2003/2004/2005	475€
TOP HOCKEY – à ajouter à la cotisation ⁽¹⁰⁾	-	100€
INITIATION ⁽¹³⁾	-	330€
HOCKEY-TOGETHER	-	100€
SENIORS	-	475€
LADIES/GENTLEMEN	-	380€
JUNIOR LADIES	-	420€
MEMBRES ADHERENTS ⁽¹⁴⁾	-	150€
MAJORATION POUR PAIEMENT TARDIF (après 31/08/2021) :		
- Jusqu'au 30/09/2021 - A partir du 01/10/2021		50€ 100€
DESAFFILIATION TARDIVE (après le 30/06/2021)		
- Jusqu'au 31/08/2021 - Au-delà du 31/08/2021		50€ 150€

La cotisation de la saison 2021/2022 Outdoor est à verser sur notre compte KBC BRUSSELS N°BE78 7340 4448 2286 **avant le 31 août 2021 au plus tard.**

En communication, veuillez indiquer nom et prénom (ou ceux de votre/vos enfant(s)) ainsi que l'équipe dans laquelle vous jouez (ou l'équipe de votre/vos enfant(s)).

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec le comité directeur : par email admin@whitehockey.be ou téléphone 0476.91.78.43 (Thibaut Devroye).



Conditions générales (affiliations, désaffiliations, paiement des cotisations, réduction ou majoration de cotisation)

INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS

1. Toute nouvelle inscription n'est possible que moyennant le respect des conditions suivantes :
 - Un accord préalable du comité sportif (pour les jeunes via l'adresse email edj@whitehockey.be) ou d'une équipe représentée par son capitaine (pour les équipes adultes)
 - L'envoi du formulaire d'inscription en ligne disponible sur www.whitehockey.be
 - Le paiement dans les 15 jours de l'inscription de la cotisation et du droit d'inscription complémentaire applicable en fonction de la grille tarifaire
2. La réinscription des membres actuels est automatique d'une saison à l'autre. Il n'est pas nécessaire de remplir un nouveau formulaire d'inscription. Chaque membre est néanmoins appelé à confirmer avant le 1er juin sa participation à la saison 2021-2022 en réponse à un email (lien automatique) envoyé par le club.

PAIEMENT DES COTISATIONS

3. Le paiement des cotisations de la saison 2021-2022 est dû pour le 31 août au plus tard.
4. Un étalement du paiement des cotisations est possible moyennant accord avant le 31 août 2021 par écrit auprès de la cellule administrative par mail (cotisations@whitehockey.be).

L'étalement des paiements est possible jusqu'au 31 décembre. Même si un accord au niveau de l'étalement des paiements a été conclu, un montant minimum de 80€ par membre devra être acquitté avant le 15 septembre 2021 pour couvrir les frais de l'ARBH.
5. Un droit d'inscription complémentaire est demandé à tout nouvel inscrit à partir de U7 (les catégories poussin, découverte et initiation ne sont donc pas concernées) à concurrence d'un montant de 50€ (pour les jeunes U7 – U19) et 100€ (adultes). N'est pas considérée comme nouveau membre la personne qui quitte le club pour 2 saisons maximum. Cette personne sera dispensée du droit d'entrée lors de sa réinscription.
6. Une réduction forfaitaire de 50€ est accordée à partir du 3ème membre d'une même famille habitant sous le même toit : 50€ pour le 3ème - 4ème - etc. ... A partir de 4 joueurs, la cotisation familiale est plafonnée à 1.450€.
7. En cas de non-paiement de la cotisation au 1er septembre 2021 (et en l'absence d'un accord d'étalement), un rappel est adressé au membre et le montant de la cotisation est majoré de 50€ pour frais administratifs de rappel.
8. Les membres n'ayant pas régularisé leur situation pour le 15 septembre 2021 seront suspendus et interdits de continuer à participer aux matchs jusqu'à ce que leur situation soit régularisée moyennant une majoration de 50€ jusqu'au 30/09 et de 100€ au-delà de cette date. Cette mesure sera garantie par une suspension effective auprès de la fédération. Les capitaines et managers des équipes concernées seront également informés.
9. Si un membre joue dans une catégorie supérieure ou inférieure à celle de son année de naissance, il doit s'acquitter de la cotisation correspondant à son année de naissance.
10. Pour les joueurs/joueuses qui suivent un programme Top Hockey, un supplément de 100€ est facturé. Le programme Top Hockey concerne les équipes suivantes : U14G1, U14B1, U16G1, U16B1, U19G1, U19B1. Il est à payer au plus tard pour 30 septembre 2021 après confirmation définitive des équipes. Les équipes Top Hockey bénéficient d'un encadrement spécifique et travaillent sur terrain mouillé.



DESAFFILIATION

11. Toute désaffiliation doit se faire via le formulaire disponible sur notre site avant le 30 Juin 2021 (à adresser par mail à admin@whitehockey.be), sans quoi le membre est automatiquement et tacitement ré-affilié. Toute demande de désaffiliation reçue avant le 30 juin sera traitée sans frais par le club qui effectuera les démarches auprès de la fédération. Pour les demandes au-delà du 30 juin 2021 :

- Jusqu'au 31 août 2021 : la demande sera traitée moyennant des frais administratifs de 50€
- Au-delà du 31 août, la demande sera traitée moyennant des frais administratifs de 150€

Le non-règlement de ces frais administratifs entraînera un blocage au niveau fédération et une impossibilité de s'affilier dans un autre club.

AUTRES

12. La cotisation pour l'année en cours ne sera remboursée que pour des raisons exceptionnelles qui seront discutées en réunion de comité directeur. Le remboursement éventuel se fera sous forme de diminution de cotisation pour l'année suivante.
13. Le programme « Initiation » s'adresse aux jeunes (jusqu'à U12 y compris) s'entraînant uniquement, sans participer à la compétition, et uniquement avec accord préalable du comité sportif (edj@whitehockey.be).
14. Les membres adhérents sont des membres non joueurs.
15. La participation aux frais de la saison de hockey indoor (salle) n'est pas incluse dans la cotisation de hockey Outdoor.



Indépendants, entrepreneurs, dirigeants d'entreprise,

Devenez Partenaire du Royal Evere White Star Hockey Club et combinez le paiement de la cotisation de l'un de vos enfants avec un sponsoring en faveur du club

FORMULE SYMPATHIE

Cette formule vous fait devenir partenaire en échange d'une majoration de 30% appliqué à la cotisation de base.

FORMULE WHITE AVANTAGE

La formule « White Advantage » est idéale pour tous les commerçants et professions libérales qui souhaitent combiner le paiement de leur cotisation avec une présence commerciale au sein du club en offrant un avantage promotionnel aux membres du REWSHC (services additionnels, réductions tarifaires sur présentation de leur carte de membres du club, ...).

La communication relative à cet avantage est assurée via les newsletters, le site internet et les écrans du club-house. Le logo de votre entreprise est également repris dans la page « partenaires » du site internet.

La Magazine du White consacrera également de l'espace pour mettre en valeur tous les partenaires du club.

BUDGET :

- «White Advantage» : 250€ HTVA
- «White Advantage + Coti» : 850€ HTVA

FORMULE VISIBILITE

La formule « Visibilité » combine une présence sur nos réseaux sociaux et moyens de communication ainsi qu'en bord de terrain (bâches).

BUDGET : 1.350€ HTVA

FORMULE NOTORIETE

Si vous souhaitez discuter d'un partenariat plus large, impliquant par exemple du sponsoring d'équipes, le comité sponsoring est à votre disposition pour évoquer les projets possibles. Contactez-nous par email admin@whitehockey.be

Retrouvez le dossier sponsoring complet sur www.whitehockey.be.